

NOTICE D'EMPLOI ET D'ENTRETIEN

ATS - ATSP

1 IMPORTANT

- Ne pas stocker l'armoire hors tension (risque de déséquilibre des batteries).
- Tous les 2 mois, faire une coupure secteur pour vérifier l'autonomie et obtenir un bon entretien des batteries.
- Le fusible batterie est débranché pour éviter un déséquilibre des batteries lors du transport.

TYPE D'ARMOIRE	
PROTECTION PAR DISJONCTEUR COURBE D	

2 BRANCHEMENT

- Pour accéder au bornier, dévisser les vis A.
- Effectuer les branchements en respectant le repérage du bornier.

3 MISE EN ROUTE

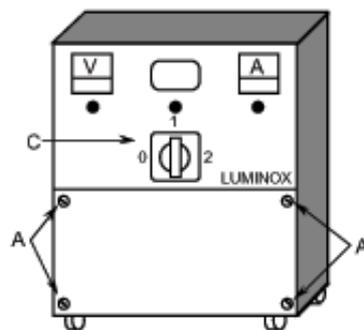
- Mettre le commutateur C en position 0.
- Mettre en place le fusible batterie.
- Mettre sur "Marche" l'interrupteur Marche/Arrêt ; le voyant rouge s'allume.
- Attendre 10 minutes et mettre le commutateur en position 1.
- Vérifier si le courant d'utilisation n'est pas supérieur à
- Après 24 h : * appuyer sur "essai tension", vérifier que la tension n'est pas supérieure à
- * mettre l'interrupteur Marche/Arrêt sur "Arrêt" et vérifier l'autonomie de la batterie.

4 REMARQUE

- Commutateur position 0 : utilisation coupée, batterie en charge.
- Commutateur position 1 : utilisation présente.
Dans le cas d'une armoire non permanente, l'utilisation sera présente seulement secteur absent.
- Commutateur position 2 : utilisation forcée. NE JAMAIS RESTER SUR CETTE POSITION.

5 ENTRETIEN

- Tous les mois vérifier si le courant d'utilisation n'est pas supérieur à
- Vérifier la tension d'utilisation.
- Mettre l'interrupteur Marche/Arrêt sur "Arrêt" et laisser décharger la batterie de façon à contrôler son autonomie et améliorer sa longévité.



7 GARANTIE

CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE :

COOPER-SECURITE SAS garantit le bon fonctionnement des coffrets d'énergie pendant une durée de 1 an (la date de fabrication faisant foi), aux conditions générales ci-dessous:

- 1- Garantie totale pièces et main d'oeuvre, à l'exception des fusibles.
- 2- Tout appareil défectueux sera retourné franco de port à COOPER-SECURITE SAS - ZAC de la Gravière, 63200 RIOM.

LA GARANTIE EST NULLE :

- 1- En cas de transformation, modification ou réparation en dehors des ateliers COOPER-SECURITE SAS
- 2- Si le non fonctionnement est dû à une mauvaise utilisation ou à un mauvais branchement.